

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAS  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WLS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE

**EXCUSES** : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WLS)

**ABSENTS** : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LABORDE

**21 - 154 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 2<sup>ND</sup> SEMESTRE 2021 - BUDGET DE L'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 25 novembre 2021, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 207 716,15 €.

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'eau.

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 6 décembre 2021, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour - 2 abstentions (MM. BERGES, LABENNE), approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'eau ci-après annexé.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

